

**COMMUNE DE FOURBANNE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Mercredi 2 Avril 2025 A 20H00**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 26 Mars 2025 et sous la présidence de Mme JOURNOT Laëtitia Maire, a déclaré la séance ouverte à 20h00.

Etait présent : Laëtitia JOURNOT, Gérard MOUGEY, David CUENIN , Mickaël JUIF, Claudine MICHAMBLE, David BRANGET, Nathan MALFROY, Laurence JOLY ,Isabelle MONTENOISE.

Absents excusés : Rodolphe MULIN

Absents :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mr MALFROY Nathan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

**Ordre du jour :**

- 1 - Délibération Amortissement Sono Eglise de Grosbois
- 2- Approbation du compte de gestion 2025 et Compte Administratif 2024
- 3- Budget Primitif 2025
  - Vote des 3 Taxes Communales
  - vote du budget
- 4 - Divers

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,**

**Madame le Maire :**

- **Ouvre la séance ;**

- Procède à la vérification du quorum ;
- Nomme un secrétaire de séance ;
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;
- Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits D'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 7 Novembre 2024 :

Vote pour : 9

### **1 - Délibération Amortissement Sono Eglise de Grosbois**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir le bien N° 2024-sono-ampli d'un montant de 708.80 € correspondant à la sono de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement du bien à 5 ans à compter de l'année 2025 et précise que les crédits devront être inscrit au budget.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions :0

### **2 - Approbation du compte de gestion 2024 et compte administratif 2024**

#### **➤ A- COMPTE DE GESTION 2024**

Il convient d'approuver le compte de gestion 2024 certifié conforme au compte administratif 2024.

La balance générale de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

#### **RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	60312.88 €
Recettes de fonctionnement	84649.03 €

**Excédent 2024** **24336.15 €**

Excédent de Fonctionnement cumulé 31/12/2024 : 21 8899.97 + 24 336.15 =  
**243 236.12 €**

**RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	2 386.34 €
Recettes d'investissement	11 236.50 €
<b>Excédent 2024</b>	<b>8850.16 €</b>

Excédent d'investissement cumulé 31/12/2024 : - 8 843.24 + 8 850.16 = **6.92 €**

En conséquence, l'excédent global d'investissement de clôture s'élève à 6.92 €  
et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 243236.12 €

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2024 Présenté.

Voix contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 9

**➤ B - COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Mr MOUGEY Gérard, 1er adjoint au Maire présente le Compte Administratif 2024.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 et constate la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur.

Conformément à la procédure, le Maire n'a pas pris part au vote.

Voix contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 8

### **3 - Budget Primitif 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux de l'année précédente

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'habitation sur habitation secondaire : 9.56 %

Taxe Foncier bâti : taux de 21.94 %

Taxe Foncier non bâti : taux de 9.69 %

**CHARGE** Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

#### ➤ **Subvention participation aux classes découvertes :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2025/2026 l'aide habituellement accordée pour les voyages scolaires

Rappel des conditions :

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire.
- Une subvention annuelle par élève
- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'aide accordée.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

➤ **Cartes Avantages Jeunes :**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et d'offrir aux jeunes de la Commune « le Pack Avantages Jeunes 2025/2026 aux conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

➤ **Vote du budget**

**BUDGET PRIMITIF 2025**

Section fonctionnement :

Dépenses : 196 255.05 €

Recettes : 339 048.12 €

Excédent : 142 793.07 €

Section investissement :

Dépenses : 344 950.00 €

Recettes : 344 950.00 €

Excédent : 0 €

Reconnaît un excédent de fonctionnement de 142 793.07 € et un excédent d'investissement de 0 €.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

#### 4 - **Divers**

➤ Maitrise d'œuvre lotissement

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal autorise Madame le maire a signer l'offre de la maitrise d'œuvre (BEJ) concernant la création d'un lotissement de cinq lots, chemin de la Chaille.  
Et à créer un budget annexe.

Vote contre : 1

Abstention : 0

Pour : 8

➤ Vente de coupe de bois

David BANGET a rencontré la société PESEUX concernant le bois de la Chaille. Suite à l'exposé du maire, le conseil municipal décide la coupe du bois.

Vote contre : 2

Abstention : 1

Pour : 6

➤ Poubelle de la place de la mairie

Elle sera enlevée car en trop mauvais état.

Le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 21h25.

Le secrétaire de la séance :

Le Maire :

Nathan MALFROY

Laetitia JOURNOT